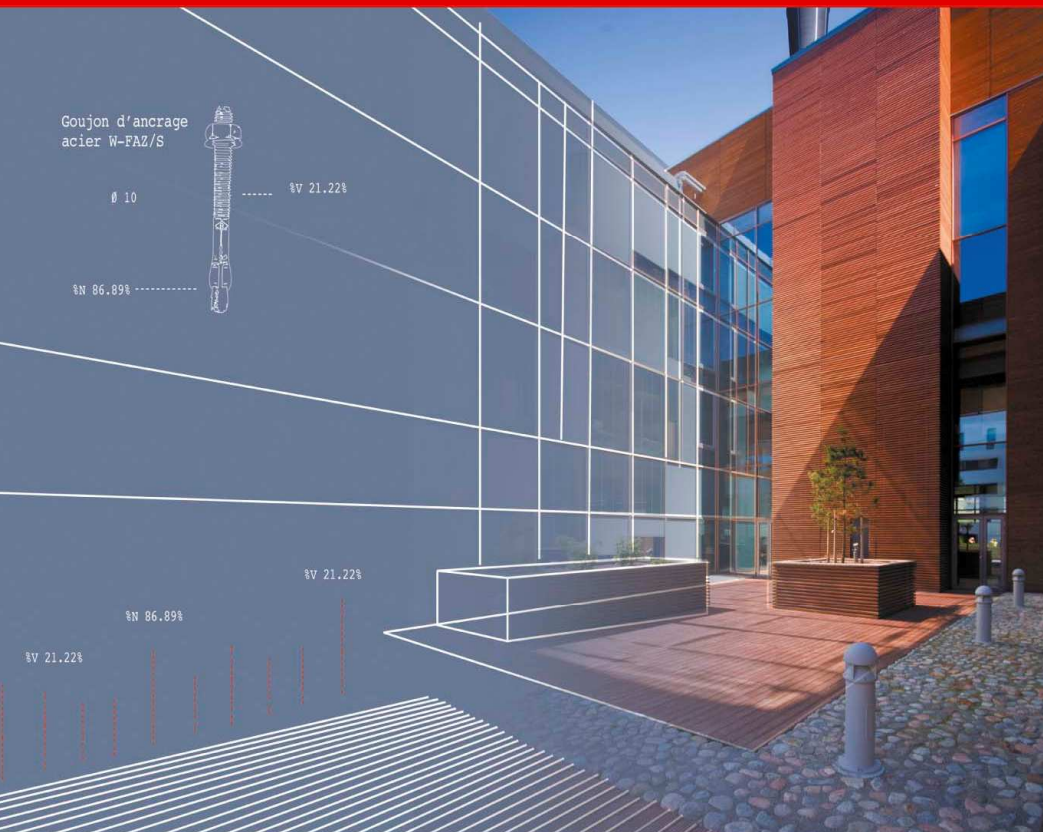


Profix 2.2

Contenu de la mise à jour



■ Profix® ■

1. Mise à jour Produits :

- Nouveaux goujons à rondelle large (spécial fixation bois)



- La nouvelle gamme de goujons **W-FA/RL** possède une rondelle plus large pour optimiser la répartition des efforts sur les supports tendres comme le bois.

- Nouveaux goujons galvanisé à chaud



- la nouvelle gamme de goujons **W-FA/GC** sont galvanisés à chaud avec une épaisseur de zinc supérieure à 40µm.
- **8 fois plus résistance à la corrosion** que les W-FA/S électrozingués.

2. Module Garde corps : passage aux Eurocodes 1

Annexe nationale :

- Nouvelle classe de bâtiment et nouvelles charge conforme aux exigences de l'annexe nationale de l'Eurocode NF EN 1991-1-1
- Possibilité de charge verticale.

Catégorie de bâtiment	Usage spécifique	Exemple	Charges d'exploitation horizontales selon l'EUROCODE 1 (NF P 06-111-2/A1) Norme en vigueur à partir d'avril 2010	Charges d'exploitation horizontales selon la norme NF P 06-001 Base de calcul dans Profix version 2.1.0.0	
A	Habitation, résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Pièces des bâtiments et maisons d'habitation. • Chambres et salles d'hôpitaux. • Chambres d'hôtels et de foyers. • Cuisines et sanitaires. 	60 daN/m	Parties privatives L < 3.25 m	130 daN
				Parties privatives L > 3.25 m	40 daN/m
				Parties communes	60 daN/m
B	Bureaux		60 daN/m	100 daN/m	
C1 à C4	Lieux de réunion	<ul style="list-style-type: none"> • C1 : Espaces équipés de tables. (écoles, cafés, restaurants, etc.) • C2 : Espaces équipés de sièges fixes (églises, cinémas, salles d'attente, etc.) • C3 : Espaces ne présentant pas d'obstacles à la circulation des personnes (salles de musée, hôtels, gares, etc.) • C4 : Espaces permettant des activités physiques (dancings, scènes, salles de gymnastique, etc.) 	100 daN/m	100 daN/m	
C5	Lieux de réunion	<ul style="list-style-type: none"> • C5 : Espaces susceptibles d'accueillir des foules importantes (quais de gare, salles de concert, salles de sport, etc.) 	NF EN 13200-3 ou 300 daN/m	Tribunes et stades	170 daN/m en partie courante sinon 100 daN/m
D	Commerces	<ul style="list-style-type: none"> • D1 : Commerces de détail courants • D2 : Grands magasins 	100 daN/m	100 daN/m	
E	Locaux industriels	<ul style="list-style-type: none"> • E1 : Surfaces susceptibles de recevoir une accumulation de marchandises, y compris aires d'accès (aires de stockage y compris stockage de livres et autres documents) 	80 daN/m	60 daN/m ou 30 daN/m si hors du circuit général de circulation	
		<ul style="list-style-type: none"> • E2 : Usage industriel 	NF E 85-015 ou 30 daN/m		
H	Toiture inaccessible	<ul style="list-style-type: none"> • Toiture-terrasse 	NF E 85-015 ou 30 daN/m	NF E 85-015 ou 30 daN/m	

